

Manque de considération des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et inadaptation des modalités actuelles d'inspection...

**VENDREDI 1<sup>er</sup> AVRIL**  
**9H30 - 16H00**  
**à Clermont**

Centre Socioculturel W.  
 Coutellier, rue W. Coutellier

Avec Paul Devin, IEN et Secrétaire  
 National des Personnels  
 d'Inspection (FSU) et d'un  
 membre du SNUipp/FSU national

**L'inspection individuelle  
 est-elle le moyen le plus  
 approprié pour reconnaître  
 le travail enseignant ?**

**Stressante, infantiliste, frustrante voire inutile..., peuvent qualifier l'inspection selon nos collègues.**

**Pourtant chaque année, un tiers des enseignants du 1<sup>er</sup> degré de l'Oise sont évalués sous la forme d'une inspection individuelle. Dans notre département, cela représente près de 1500 personnels...**

La dernière enquête du SNUipp/FSU, réalisée auprès de 5500 enseignants du 1<sup>er</sup> degré montre que le fossé se creuse entre les motivations tournées vers l'élève et les insatisfactions sur le métier. Si les relations avec les élèves ou les collègues sont considérées comme satisfaisantes, en revanche, les salaires sont jugés trop bas et le temps de travail trop élevé. De plus, la confiance avec les IEN s'étiolle... C'est un sentiment de non reconnaissance qui domine. **Cette enquête pointe particulièrement l'évaluation des enseignants sous la forme d'une inspection individuelle.**

**L'inspection est avant tout considérée comme un moment stressant** voire infantilisant, pas toujours constructif, valorisant ou formateur. Le SNUipp/FSU milite pour le changement des modalités actuelles. L'évaluation sous la forme d'une inspection a peu d'impact sur les pratiques pédagogiques et sur la motivation professionnelle.

De plus, le déroulé de carrière conditionné à la note est improductif. Pour le syndicat, l'inspection doit devenir un moment constructif de partage d'expertises au service de l'accompagnement et la formation des enseignants.

Nationalement, le Ministère réfléchit à de nouvelles modalités d'évaluation des enseignants. Serons-nous toujours notés, contrairement à la plupart des autres fonctionnaires qui sont évalués sur la base d'un entretien professionnel (depuis 2010) ?

Dans l'Oise, la circulaire relative à l'inspection individuelle de mars 2012 n'est pas toujours suivie et le nouvel IA-DASEN a pour projet de revoir la grille départementale de notation. C'est pourquoi nous vous proposons de discuter, réfléchir et répondre à vos questions sur l'inspection individuelle lors de cette journée de formation syndicale.

### Réflexions et questions du stage...

**Quel est l'objectif d'une évaluation des enseignants ? Sur quels critères cette évaluation doit-elle reposer ? Comment faire évoluer cette pratique ? Que peut-il être exigé avant, pendant ou après une inspection ? Comment la notation intervient-elle dans la carrière ?**

#### Présentation de la journée :

**Matin (9H30 - 12h) :** Paul Devin, IEN et Secrétaire Général du Syndicat National des Personnels d'Inspection (FSU), interviendra sur les dérives des techniques managériales et de nouvelles politiques éducatives qui déplacent le curseur du côté du contrôle et de la vérification au détriment de l'accompagnement et de l'aide. Sensibles à ces dérives, le SNPI/FSU a décidé, dès 2009, de rassembler dans une charte les règles et les postures professionnelles à adopter et qui définissent les bases d'une déontologie du métier d'inspecteur basées en particulier sur les échanges et le partage des expertises respectives.

**Après-midi (14h00 - 15h00) :** nous reviendrons sur ce qui peut réglementairement être demandé par un-e inspectrice-teur en amont ou pendant l'inspection. L'état de la réglementation actuelle, la circulaire départementale des inspections individuelles et le protocole académique des évaluations d'école.

**15h00 à 16h00 -** Point sur l'ouverture du serveur informatisé de la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement et questions diverses.



Le SNUipp-FSU réaffirme la nécessité de la disparition de la note dans les barèmes car elle constitue un élément supplémentaire d'inégalité des personnels dans les écoles.



**Q**uel regard portez-vous sur les pratiques d'inspection actuelles ?

Elles génèrent beaucoup d'insatisfaction. Mais le rejet du décret Châtel de 2011 qui voulait généraliser l'entretien professionnel en vigueur dans la fonction publique a montré l'attachement des enseignants à l'inspection en classe. Dans leur majorité, ceux-ci reconnaissent la légitimité de cette inspection même si le moment est vécu comme une épreuve par beaucoup d'entre eux. Le constat est en tout cas réel d'une inadaptation des modalités actuelles aux attentes des enseignants, d'un accompagnement et d'un cadre si peu défini qu'il ouvre parfois la porte à des pratiques inacceptables.

**Comment les faire évoluer ?**

Au SNPI nous proposons une charte qui définit une déontologie de l'inspection qui doit garantir le respect du droit des personnels et reposer sur une confrontation d'expertises différentes et complémentaires. L'enseignant maîtrise la pratique quotidienne, les savoir-faire professionnels et la connaissance des élèves. L'inspecteur doit se placer dans une position à distance qui lui permet un certain recul. L'enjeu c'est de faire de l'entretien non pas un avis de l'inspecteur sur ce qu'il a vu mais un moment de construction collective qui permette à l'enseignant d'élaborer des hypothèses et de réfléchir à des solutions. À l'opposé d'injonctions unilatérales qui restent la plupart du temps sans effet. Il faut admettre la tension dialectique qui existe dans un métier de fonctionnaire qui suppose à la fois

de se conformer aux prescriptions et d'être capable de concevoir et de construire son enseignement.

**Et sur les modalités ?** Une évaluation basée sur les résultats des élèves est inacceptable car elle est porteuse d'effets pervers. De même la notation avec son impact sur l'avancement est incompatible avec la dimension de formation inhérente à une évaluation professionnelle. Nous restons attachés à une inspection qui s'organise autour d'une analyse de pratiques selon des modalités qui sont à construire avec les enseignants. L'évaluation collective d'école est intéressante même si, à mon sens, elle doit être centrée sur un objet de travail commun et précis comme l'enseignement des sciences par exemple.

**IMPORTANT : pour participer au stage, il faut envoyer la demande (courrier ci-dessous et imprimé n°5) avant mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 !**

**Qui peut venir au stage ?**

Tous les collègues qui le souhaitent, syndiqués au SNUipp/FSU... ou pas, titulaires, stagiaires ou étudiants. Chaque enseignant a droit à 12 jours de stage par an. Profitez-en !

**Comment y participer ?**

**Pour cela, il faut demander un congé pour formation syndicale avant le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016** (voir lettre type ci-contre, à reproduire de préférence à la main) et y joindre un formulaire de demande d'autorisation d'absence pour activités syndicales (imprimé n°5, voir sur notre site 60.snuipp.fr ou dans votre école).

**Le formulaire n°5 et le courrier** sont à transmettre à l'Inspecteur d'académie, s/c de votre IEN, ou de votre chef d'établissement si vous exercez dans le 2<sup>nd</sup> degré (par la voie postale, par fax ou par mail – depuis l'adresse professionnelle).

Une attestation de présence vous sera fournie le jour du stage. En l'absence de réponse 15 jours avant la date du stage, l'autorisation d'absence est réputée accordée. **Prévenez-nous en cas de difficultés.**

NOM, Prénom - Fonction

Ecole ou établissement

à Madame l'Inspectrice d'académie

S/C de M ou Mme l' IEN de .....

ou S/C du chef d'établissement (collègues du 2<sup>nd</sup> degré)

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Clermont au Centre socioculturel, rue Wenceslas Coutellier, de 9h30 à 16h00.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp/FSU de l'Oise, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale. Recevez, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de mes salutations distinguées.

A ....., le..... **Signature**